

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Conseil Départemental des Ardennes
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant inférieur à 90 000 euros HT
Référence :	2025-047-DPI
Date de mise en ligne :	Le lundi 17 mars 2025 à 11:10:02
Date de clôture :	Le lundi 07 avril 2025 à 16:00:00
Titre :	Réalisation de prestations de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) dans le cadre du projet de construction des équipements publics de la station touristique de Bairon
Descriptif :	La présente consultation concerne un marché de prestations intellectuelles portant sur la réalisation de prestations de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) dans le cadre du projet de construction des équipements publics de la station touristique de Bairon

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[26/03/2025 à 22:08:49] Bonjour,

Il est évoqué un pointage des personnes autorisées à accéder au chantier sera mis en oeuvre en concertation avec le maître d'oeuvre et le maître de l'ouvrage au §6.3 du CCTP.

Pourriez-vous préciser qui assure le pointage ?

Le cas échéant, s'il s'agit du coordonnateur CSPS, des précisions sur la fréquence de ce pointage et ne nombre de personnes prévues (nombre d'hommes jour par exemple) sont à apporter.

Nous souhaitons également que le temps consacré à ces prestations soit clairement distinct de celui de la mission de coordination dans le DPGF.

En vous remerciant,

Cordialement

Questions / Réponses

[31/03/2025 14:27:23] Bonjour,

Le pointage sera assuré par une entreprise (celle qui sera gérante du compte prorata par exemple).

Et le CSPS devra « établir un point régulier à destination du maître de l'ouvrage sur ce dernier sujet ».

Le temps lié à ce sujet fera partie de la mission réalisation dans le DPGF.

Cordialement

[26/03/2025 à 22:00:05] Bonjour,

Le CCTP à l'Article 6.3 - Partie technique n°3, ne précise pas la fréquence de passage, mais le CCAP Article 8.1 indique une participation hebdomadaire.

Pouvez vous confirmer la fréquence souhaité ?

Bien cordialement

[31/03/2025 09:09:14] Bonjour,

La fréquence est de un passage hebdomadaire conformément au CCAP.

Cordialement

[26/03/2025 à 21:55:48] Bonjour,

Pourriez vous modifier le DPGF afin qu'il soit distingué la mission de CSPS de l'établissement du DMLT demandé au 6.2.5 du CCTP et permettre une valorisation de la prestation sinon "noyée" ?

La prestation demandée ne constitue pas un "DIUO +", mais une obligation réglementaire du maître d'ouvrage.

Le nombre d'heures prévisibles pour la mission de CSPS doit pouvoir être séparé des prestations liées à l'établissement d'un DMLT.

Merci par avance,
Cordialement

Questions / Réponses

[31/03/2025 14:25:51] Bonjour,

L'établissement du DMLT sera à inclure dans la mission globale.

Le nombre d'heures sera également à inclure dans la mission globale.

Cordialement

[26/03/2025 à 21:39:36] Bonjour,

Est-il possible de disposer du nombre approximatif d'entreprises intervenantes (compris sous-traitants) pour le projet ?
Pouvez-vous préciser la nature de la passation du marché de travaux (allotissement, entreprise générale, macrolots...) ?

En page 11 du CCTP, il est fait mention de CCAEM, ce qui ne semble pas correspondre au projet, mais peut laisser penser à un forme particulière de marché de travaux.

Merci par avance,

Cordialement

[31/03/2025 09:05:08] Bonjour,

Le nombre d'intervenants n'est pas connu à cette heure, encore moins avec les sous-traitants qui peuvent être nombreux ; un minimum pourrait être de 15 entreprises.

Les marchés de travaux seront passés en lots séparés.

Cordialement